



COTISATIONS & TAXES 2021

Mitgliedsbeiträge
& Gebühren 2021



UCVL
Union Commerciale
Ville de Luxembourg

Cotisations annuelles

Une cotisation est dûe par point de vente. Les nouveaux adhérents acquitteront une demi-cotisation annuelle s'ils rejoignent l'UCVL après le 30 juin. Les cotisations sont fixées en fonction de l'effectif du commerce et de la zone où il se trouve.

● L'effectif pris en compte

L'effectif correspond au nombre total des postes de travail à temps plein soit 40 heures par semaine (exemple 2 temps partiel à 20h équivalent à 1 effectif temps plein)

● La zone

La zone 1 correspond à la zone estimée la plus fréquentée par les clients et chalands et la zone 4 la moins fréquentée.

Pour les commerces ayant une entrée dans un angle avec des rues situées dans deux zones différentes, la zone à plus forte fréquentation s'applique.

Les commerces situés dans des zones spécifiques (centres commerciaux, gare centrale, zones d'activités, parkings, etc.) sont soumis à des conditions spéciales.

Les commerces situés dans des passages et en étage sont en zone 4 (si aucune de leurs vitrines ne donnent sur la rue).

Mitgliedschaftsbeiträge

Pro Verkaufsstelle gilt ein Mitgliedschaftsbeitrag. Neue Mitglieder die ab dem 1. Juli dazukommen leisten einen halben Jahresbeitrag.

● Berücksichtigung von Vollzeitposten

Die Beiträge werden unter Berücksichtigung des Gewerbestandorts sowie der Zahl der Vollzeitbeschäftigten berechnet.

40 Stunden pro Woche, d.h. 2 Halbzeitposten (zu 20 St.) = 1 Vollzeitbeschäftigung

● Zonen

Zone 1 ist der von Kunden meistbesuchte Bereich, Zone 4 wird hingegen am wenigsten aufgesucht. Geschäfte, welche sich in einer stark besuchten Umgebung befinden werden zur Zone 1 gezählt.